

Compte-rendu des délibérations de la Commune de Wisembach séance du 31/03/2022

L' an 2022, le 31 Mars à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Mme VOINSON Rachel Maire

Présents: Mmes : DA COSTA Claudine, TSCHANTZ Sylvie, VOINSON Rachel, WENGER Annick,

MM : BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade, VOIGNIER Jean-François

Absents: MULLON Johan, GOUBY Daniel,

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- En exercice : 7

Date de la convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

Secrétaire: TSCHANTZ Sylvie

Invité : ENDERLIN Clément, Conseiller aux décideurs locaux

Compte administratif 2021 : Commune (Réf : 4412)

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Mme Annick WENGER, après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif du BUDGET COMMUNE de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BUDGET COMMUNE	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à 2021	419 998.75	316 271.93	- 103 726.82
Résultats 2020 reportés		187 736.40	+187 736.40
Résultat de clôture			+ 84 009.58
INVESTISSEMENT			
Résultats propres 2021	78 754.27	67 106.73	- 11 647.54
Résultats 2020 reportés		3 103.92	+ 3 103.62
Résultat de clôture			- 8 543.62

A l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstention : 0)

Compte administratif 2021: Forêt (Réf : 4413)

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Mme Annick WENGER, après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif du BUDGET FORET de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BUDGET FORET	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à 2021	10012.68	82279.16	+ 72 266.48
Résultats 2020 reportés		59040.70	+ 59 040.70
Résultat de clôture			+131 307.18
INVESTISSEMENT			
Résultats propres 2021	1626.00	0.00	- 1 626.00
Résultats 2020 reportés		5000.00	+ 5 000.00
Résultat de clôture			+ 3 374.00

A l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstention : 0)

Compte administratif 2021: Eau DSP (Réf : 4414)

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Mme Annick WENGER, après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif du BUDGET EAU de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BUDGET EAU	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à 2021	5181.51	5181.51	00.00
Résultat de clôture			00.00

A l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstention : 0)

Compte de gestion 2021 - Commune (Réf : 4415)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget Commune.

Le Conseil, après s'être assuré que le compte de gestion de Madame la Trésorière reprend en ses écritures, les titres et mandats émis, les décisions d'affectation du résultat du budget 2020 et qu'il s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2021

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2021 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Compte de gestion 2021 - Eau DSP (Réf : 4416)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget eau.

Le Conseil, après s'être assuré que le compte de gestion de Madame la Trésorière reprend en ses écritures, les titres et mandats émis, les décisions d'affectation du résultat du budget 2020 et qu'il s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2021

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2021 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Compte de gestion 2021: Forêt (Réf : 4417)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget Forêt.

Le Conseil, après s'être assuré que le compte de gestion de Madame la Trésorière reprend en ses écritures, les titres et mandats émis, les décisions d'affectation du résultat du budget 2020 et qu'il s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2021

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2021 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Affectation de résultat : commune et forêt (Réf : 4418)

Après présentation, le Conseil Municipal, décide d'affecter à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET COMMUNE :

Résultat de Fonctionnement 2021	- 103 726.82 €
Report année 2020	+ 187 736.40 €
Résultat de fonctionnement 2022	+ 84 009.58 €
Affectation d'une partie du fonctionnement d1068	- 11 517.00 €
Résultat reporté en fonctionnement R002	72 492.58 €

Résultat d'investissement 2021	- 11 647.54 €
Report année 2020	+ 3103.92 €
Résultat affecté en investissement 2022 D002	- 8543.62 €
Affectation d'une partie du fonctionnement D1068	11 517.00 €

BUDGET FORET :

Résultat de Fonctionnement 2021	+72 266.48 €
Report année 2020	+ 59 040.70 €
Résultat de fonctionnement 2022	+ 131 307.18 €
Affectation d'une partie du fonctionnement 1068	- 22 750.00 €
Résultat reporté en fonctionnement R002	+ 108 557.18 €

Résultat d'investissement 2021	- 1 626.00 €
Report année 2020	+ 5 000.00 €
Résultat affecté en investissement 2022 R001	+ 3 374.00 €
Affectation d'une partie du fonctionnement R1068	+ 22 750.00 €

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Budget primitif 2022 : commune (Réf : 4419)

Le maire expose aux membres du conseil le projet du budget primitif de la commune de l'exercice 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le BUDGET COMMUNE de l'exercice 2022.

BUDGET COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	379 704.00 €	448 323.58 €
INVESTISSEMENT	144 300.00 €	146 544.00 €

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Budget primitif 2022 : forêt (Réf : 4420)

Le maire expose aux membres du conseil le projet du budget primitif de la forêt de l'exercice 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le BUDGET FORET de l'exercice 2022.

BUDGET FORET	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	139 150.00 €	179 064.37 €
INVESTISSEMENT	22 750.00 €	26 124.00 €

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Budget primitif 2022 : Eau DSP (Réf : 4421)

Le maire expose aux membres du conseil le projet du budget primitif de l'eau de l'exercice 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le BUDGET EAU DSP de l'exercice 2022.

BUDGET EAU DSP	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 365.00 €	18 365.00 €

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Participation commune à la CBI 2022 (Réf : 4422)

Le maire rappelle au conseil le principe de fonctionnement de la CBI et la participation de la commune auprès de celle-ci à hauteur de 3/4 pour Wisembach et 1/4 pour Gemaingoutte.

Le maire rappelle également au conseil que tous les ans le principe de la participation doit être revoté avec le montant précis de cette dernière.

Le maire demande donc au conseil après avoir pris attache auprès des membres de la CBI de reconduire à l'identique la participation votée en 2021 soit 9 000 € pour Wisembach et 3000 € pour Gemaingoutte pour couvrir les investissements et assurer la gestion courante du budget CBI 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le maire à inscrire les sommes prévues au budget 2022 et mandater les fonds dès l'appel émis par la C.B.I.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Participation SMIC 2022 (Réf : 4423)

Madame le Maire fait part aux membres du conseil du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur le montant de la contribution annuelle :

Après en avoir consulté le tableau fixant les cotisations demandées à chaque commune, le montant étant fixé au prorata de la population communale, le conseil, à l'unanimité, confirme la prise en charge sur le budget de la commune au titre de l'exercice 2022 de la "participation syndicale budgétaire" à hauteur de 265 €.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Subventions aux associations 2022 (Réf : 4425)

Madame le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations comme ce qui suit :

- Le souvenir français : 200 Euros
- L'ADMR : 100 Euros
- L'ADAVIE : 100 Euros
- Le Comité des Fêtes : 250 Euros + participation aux évènements + photocopies
- L'amicale des sapeurs-pompiers : 100 Euros
- Le trail : 100 Euros + local mis à disposition
- Saint Hubert : 100 Euros
- Les Fougères : participation pour les photocopies uniquement
- Bibliothèque : 300 Euros d'achat de livres + une mise à disposition d'une boîte à livres

La salle polyvalente pourra être mise à disposition gratuitement pour toutes les associations (en fonction des disponibilités)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal valide cette répartition.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Demande de subventions : réfection route du repas (Réf : 4426)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réfectionner la route du repas, Afin de financer la route, Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, Après en avoir délibéré, les membres du Conseil,

AUTORISENT, Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour les travaux de voirie sur la route du repas.

ACCEPTENT, que Madame le Maire signe tous les documents afférents à cette demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Demande de subventions : aménagement d'un terrain de jeux (Réf : 4427)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait d'aménager un terrain de jeux

Afin de financer le projet, Madame le Maire propose de solliciter les organismes financeurs (Conseil Départemental, DETR, Région, et tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil,

AUTORISENT, Madame le Maire à solliciter les organismes financeurs (Conseil Départemental, DETR, Région, et tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention) pour les travaux d'aménagement d'un terrain de jeux, d'un terrain de pétanque et d'un parcours de VTT.

ACCEPTENT, que Madame le Maire signe tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Demande de subvention pour réfection d'un pont communal (Réf : 4428)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de réfectionner le pont menant vers le lieu dit Grospeaux

Afin de financer le projet, Madame le Maire propose de solliciter les organismes financeurs (Conseil Départemental, DETR, Région, et tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil,

AUTORISENT, Madame le Maire à solliciter les organismes financeurs (Conseil Départemental, DETR, Région, et tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention) pour les travaux de réfection du pont menant vers le lieu dit Grospeaux

ACCEPTENT, que Madame le Maire signe tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

Recrutement d'un agent en contrat PEC (Réf : 4429)

Madame Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un contrat P.E.C. pour les fonctions de d'agent technique à temps partiel à raison de 20h et pour une durée d'un an, à compter du 1.04.2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vue la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

ACCEPTE, la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants

AUTORISE, Madame le Maire à signer tous les documents afférents au contrat.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)